



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE
DEPARTEMENT DU LOIR-ET-CHER
ARRONDISSEMENT DE ROMORANTIN-
LANTHENAY
Canton de la Sologne
COMMUNE DE SALBRIS

ARRETE MUNICIPAL N° AG-03-24

EMPORTANT DÉLÉGATION DE
FONCTIONS ET DE SIGNATURE, À
MONSIEUR JEAN-PAUL MIANNAY,
SEPTIEME ADJOINT AU MAIRE

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités locales (CGCT) et notamment son article L 2122-18 ;

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil municipal en date du 03 juillet 2020 constatant l'élection des adjoints au maire ;

Vu la délibération n° 20-60 du Conseil municipal du 03 juillet 2020 fixant à 7 le nombre d'Adjoints au Maire ;

Vu la délibération n°20-62 du Conseil municipal du 17 juillet 2020 attribuant au Maire diverses délégations de pouvoir en application de l'article L 2122-22 du CGCT ;

Vu la délibération n°2023-122 du 13 novembre 2023 retirant les fonctions du 6^{ème} Adjoint,

Vu le nouveau tableau du Conseil municipal plaçant Mme Aline VIGNEULLE en position de 6^{ème} adjoint,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du nouveau 7^{ème} adjoint en date du 29 janvier 2024,

Souhaitant une nouvelle répartition des délégations de fonction des adjoints,

ARRÊTE

Article 1: Monsieur Jean-Paul MIANNAY, 7^{ème} Adjoint au Maire, est chargé des **politiques culturelles et artistiques**.

Délégation de fonctions lui est donnée dans ces domaines.

Article 2. Délégation de signature est donnée à **Monsieur Jean-Paul MIANNAY** pour tous courriers, documents, actes relatifs aux domaines de sa délégation.

Article 3. En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Paul MIANNAY, la délégation de signature visée à l'article 2 est donnée à, Monsieur Raphaël JOUSSET Deuxième Adjoint au Maire.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Raphaël JOUSSET, Monsieur Jean-Paul MIANNAY étant lui-même absent ou empêché, la délégation de signature visée à l'article 2 est donnée à Madame Catherine LUNEAU Cinquième Adjointe au Maire.

Article 4. Les présentes délégations prennent effet à compter de la date d'élection et d'installation du nouveau 7^{ème} adjoint au Maire, le 29 janvier 2024.

Article 5. Le présent arrêté sera transmis :

- à Madame la Sous-Préfète de Romorantin-Lanthenay,
- au Procureur de la République,
- à Monsieur le trésorier du SGC de Romorantin-Lanthenay,

Envoyé en préfecture le 14/02/2024	S'LO
Reçu en préfecture le 14/02/2024	
Publié le 14/02/2024	
ID : 041-214102329-20240212-ARR_AG_03_24-AI	

et notifié à Monsieur Jean-Paul MIANNAY

Fait à Salbris, le 12 février 2024

Le Maire:

- Certifié sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le...14/02/2024.....
Publié ou notifié le...14/02/2024.....
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

Notifié le, 13 février 2024
Jean-Paul MIANNAY

Le Maire

Alexandre AVRIL

